

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°49/2021****OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN AU CHEMIN DE
L'ESPERE APPARTENANT A MONSIEUR TEHANI**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	25

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint,

Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Stéphane GARAVAGNO, Sandrine BRUNET.

PROCURATIONS : Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Stéphane GARAVAGNO qui a donné pouvoir à Eric ROMAN.

SECRETARE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur TEHANI propose la cession, à titre gracieux, du lot C de la parcelle AX n°67 situé sur le Chemin de l'Espère d'une superficie de 496 m² lui appartenant.

Ce terrain goudronné débouchant sur la Route de Valbonne-Plascassier se trouve dans le prolongement du Chemin de l'Espère.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

DECIDE D'ACQUERIR le lot C de la parcelle section AX n°67 de 496 m² situé sur le Chemin de l'Espère, appartenant à Monsieur TEHANI,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant à cette acquisition à titre gratuit.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 01 OCT. 2021
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 06 OCT. 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

